



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

COMMUNE DE SAINT-WITZ

N° 52/2026

ARRETE DU MAIRE
Portant délégation de fonction et de signature
données aux adjoints au maire

Le Maire de la Commune de SAINT-WITZ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles :

- L. 2122-17 relatif à la suppléance du maire ;
- L. 2122-18 permettant au maire de déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints ;
- L. 2122-19 et L. 2122-20 relatifs à la délégation de signature et à sa durée ;
- L. 2122-32 relatif aux fonctions d'officier d'état civil ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026, portant élection de Madame Nadège FERTÉ en qualité de Maire de la commune de Saint-Witz ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à six ;

VU le procès-verbal de l'élection des adjoints au maire en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne administration de la commune et la continuité du service public, il est nécessaire que le Maire délègue une partie de ses attributions aux adjoints élus ;

CONSIDÉRANT que ces délégations s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Abrogation. Toutes les délégations de fonctions et de signature accordées par le Maire au cours de la mandature précédente, et notamment l'arrêté n° 17/2024 du 9 février 2024, sont abrogées.

ARTICLE 2 : Délégation à Monsieur Christophe VIRLOGEUX, 1^{er} Adjoint

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Christophe VIRLOGEUX, 1^{er} Adjoint, pour les domaines suivants :

1. **Gestion des Ressources Humaines** : instruction des dossiers relatifs au personnel municipal (titulaires et contractuels), suivi des carrières, gestion du temps de travail, suivi des recrutements, formation professionnelle et relations avec les organismes de gestion (CIG, CNFPT).
2. **Finances et Budget** : préparation du budget primitif et des décisions modificatives, suivi de l'exécution budgétaire, relations avec le Trésor Public, gestion de la dette et des emprunts, contrôle de gestion et analyse financière.
3. **Fiscalité et Prospective** : analyse de la fiscalité directe locale, révision des taxes de séjour, étude de l'impact financier des projets de développement et suivi des dotations de l'État et de la CARPF.

Dans ce cadre, Monsieur Christophe VIRLOGEUX est habilité à signer tout acte, correspondance, titre de recette et mandat de paiement relevant de ces attributions.

ARTICLE 3 : Délégation à Madame Fanny LE BEC, 2^{ème} Adjointe

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Fanny LE BEC, 2^{ème} Adjointe, pour les domaines suivants :

1. **Enfance et Jeunesse** : gestion et suivi des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, micro-crèches), animation des politiques en faveur de la jeunesse, gestion de la Maison de l'Enfance et lien avec les partenaires (CAF, PMI).
2. **Éducation** : relations avec le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves, gestion du périscolaire, suivi des contrats de restauration scolaire et des activités liées au groupe scolaire Jane du Chesne.
3. **Social** : mise en œuvre des actions de solidarité, suivi des dossiers d'aide sociale légale et facultative, lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Dans ce cadre, Madame Fanny LE BEC est habilitée à signer les actes administratifs courants liés à ces compétences, à l'exception des contrats de recrutement et des marchés publics.

ARTICLE 4 : Délégation à Monsieur Mathieu LEBRUN, 3^{ème} Adjoint

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Mathieu LEBRUN, 3^{ème} Adjoint, pour les domaines suivants :

1. **Vie associative** : coordination des relations avec les associations culturelles et sportives, instruction des demandes de subventions annuelles et exceptionnelles, planification de l'occupation des équipements associatifs.
2. **Citoyenneté** : organisation des consultations citoyennes, mise en place et animation du conseil municipal des jeunes (CMJ), promotion du civisme et de la participation citoyenne.
3. **Affaires administratives et Communication** : suivi de l'organisation des services administratifs, modernisation de l'accueil du public, supervision de la communication municipale (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux).

ARTICLE 5 : Délégation à Madame Sibylle DAUDRÉ, 4^{ème} Adjointe

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Sibylle DAUDRE, 4^{ème} Adjointe, pour les domaines suivants :

1. **Développement économique et Emploi** : relations avec les entreprises et commerçants locaux, soutien à l'implantation de nouvelles activités, suivi des dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion.
2. **Aménagements et Mobilités** : suivi des dossiers relatifs aux transports en commun et aux mobilités douces, liaison avec la CARPF sur les compétences transférées.

ARTICLE 6 : Délégation à Monsieur Olivier HERBIN, 5^{ème} Adjoint

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Olivier HERBIN, 5^{ème} Adjoint, pour les domaines suivants :

1. **Environnement** : gestion des espaces verts, protection du patrimoine naturel de la butte de Montmélian, suivi des politiques de développement durable et de transition écologique.
2. **Voiries et Travaux** : surveillance et entretien des voies communales, suivi des marchés de travaux de voirie et d'assainissement, maintenance préventive et curative des bâtiments communaux.

3. **Bâtiments** : suivi des contrats de maintenance préventive, contrôle de la sécurité des établissements recevant du public ne immobilier de la commune.

Le 03/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-095-2195 058 07-2026 0323-AR52_2026-R

ARTICLE 7 : Délégation à Madame Julie DENIAU, 6^{ème} Adjointe

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Julie DENIAU, 6ème Adjointe, pour les domaines suivants :

1. **Animation et Culture** : programmation culturelle de la commune, gestion de l'Espace Culturel La Tuilerie, organisation des manifestations festives, fêtes et cérémonies patriotiques.
2. **Santé** : suivi du déploiement du pôle santé, relations avec les professionnels de santé installés sur la commune, mise en œuvre d'actions de prévention et de santé publique.

ARTICLE 8 : Dispositions Communes

La délégation permanente de signature donnée aux intéressés a effet de signer tous les documents, actes, courriers, attestations, arrêtés et autorisations liés aux fonctions énoncées les concernant.

Les délégataires mentionnés aux articles 2 à 7 signeront les actes avec la mention :

« Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint délégué » suivie de leur prénom, nom et de leur signature.

ARTICLE 9 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 10 : Publication et Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Witz est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et au Service de Gestion Comptable de Garges-les-Gonnesse, notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Witz, le 23 mars 2026.

Le Maire, Nadège FERTÉ.



Signature des Adjointes :

- M. Christophe VIRLOGEUX

- Mme Fanny LE BEC

- M. Mathieu LEBRUN

- Mme Sibylle DAUDRÉ

- M. Olivier HERBIN

- Mme Julie DENIAU

(Handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of adjoints)

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent arrêté a pour objet de...

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Les termes suivants ont le sens qui leur est attribué...

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent arrêté s'applique à...

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Il est précisé que...

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent arrêté est pris en vertu de...

Le préfet de la région de Bourgogne,
Le préfet de la Côte-d'Or,



Signature

M. le Préfet de la Côte-d'Or

M. le Préfet de la Région Bourgogne

M. le Préfet de la Région Bourgogne

M. le Préfet de la Région Bourgogne

M. le Préfet de la Région Bourgogne